

Envoi : 31/01/2018

Réception par le Préfet : 31/01/2018

Publication : 02/02/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CD-2018-1-12-5

Séance du vendredi 26 janvier 2018

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DU VENDREDI 8 DÉCEMBRE 2017**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. MUNCK.
Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.
M. HEMEDINGER donne procuration à M. MULLER.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MULLER donne procuration à M. HABIG.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

ABSENT :

M. VOGT.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 3121-13 du Code général des collectivités territoriales relatif au procès-verbal des réunions publiques du Conseil départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte le procès-verbal de la réunion publique du Conseil départemental du vendredi 8 décembre 2017, joint en annexe à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité